

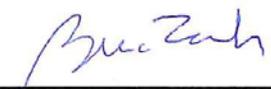
Forum de l'eau « *Dordogne* »

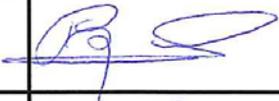
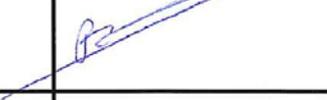
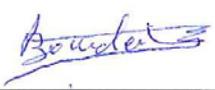
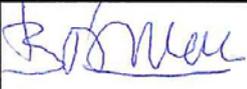
Synthèse des débats

Séance du 28 septembre 2017

Étaient présents :

FORUM DE L'EAU DORDOGNE
Jeudi 28 septembre 2017 - CCI du Pays de Brive

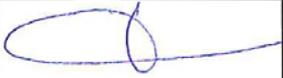
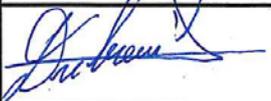
NOM PRENOM	ORGANISME	SIGNATURE
ALAPHILIPPE Jean-Claude	Mairie d'ARGENTAT	
ALARD André	Maire de CARLUX	
ALTIER Annie	Maire de ST VINCENT SUR L'ISLE	
ANTONY Paul	UDAF Cantal	
ARRESTIER Hubert	CdC Xaintrie Val'Dordogne	
AUZELOUX Daniel	Mairie de MANSAC	
BARBARY Vincent	Délégué SIAEP Vallée de la Glane	Absent
BARBEROLLE Georges	Association Protection & Avenir du Patrimoine & de l'Environnement en Dordogne	
BARBEROLLE Nicole		
BARLERIN Pierre	SIAEP Puy des Fourches-Vézère	
BARRAT Jean	CESER ARA	
BAUDOUIN-CLERC Anne-Gaëlle	Préfète de la Dordogne	Présente
BENZAËCH Annick	Corrèze Environnement	

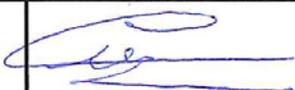
BERTRAND Christian	Mairie de COULAURES	
BEYNÉL Joël	CdC Xaintrie Val'Dordogne	
BLONDIN Francis	SIEDEL	
BONTEMPS Sophie	SIVOM de la Haute-Dordogne	
BOURDEILH Michel	Mairie de ROUFFIGNAC ST CERNIN	
BOUSQUET Bernard	Psdt Commission Planification	
BOUSQUET Jean	CdC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	
BRASSAC-DIJOUX Josianne	Tulle Agglo	
BROGNIART Alain	Corrèze Environnement	
BRUNEAU Alain	Maire de JUSSAC	
BRUT Jean-Marc	Chambre Agriculture 19	
BUFFAT Marc	Mairie d'EXCIDEUIL	
CHABAUD Gilbert	CdC Périgord Limousin	
CHASSAGNARD Roger	Maire de LAGUENNE	
CHATIGNOUX Franck	Mairie de PERIGUEUX	

BREUILLET Michel Cte d'agglo Tulle



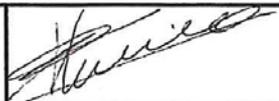
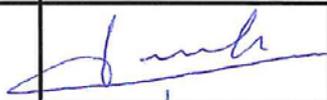
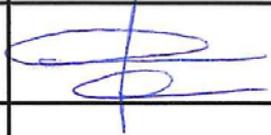
FORUM DE L'EAU DORDOGNE
Jeudi 28 septembre 2017 - CCI du Pays de Brive

NOM PRENOM	ORGANISME	SIGNATURE
DALY Véronique	Mairie d'OBJAT	
DECAIE Jean-Pierre	Maire de LUBERSAC	
DE CASTELJAU Bernard	DDT 46	
DECROO Séverine	SMDE 24	
DELALBRE Odile	Mairie de LADORNAC	
DELAYE Julien	FRTF Limoges	Absent
DE MIRAS Gérard	Maire de ST MICHEL DE MONTAIGNE	
DERACHINOIS Christian	Maire de LANTEUIL	
DOBBELS Stéphane	Grand Périgueux	
DOS SANTOS Caroline	FRCIVAM en Limousin	
DUBREUIL Pascal	SIAEP Vienne Briance Gorre	
DUMONTET Jean-Jacques	Maire de PAZAYAC	
DUTHEIL Daniel	Mairie d'ARNAC-POMPADOUR	

DUPUY Frédéric	PNR Périgord Limousin	
ELIZONDO Alex	FDAAPPMA 24	
ESCALONNA Olivier	Grand Périgueux	
ESPALLIER Estelle	SMDE 24	
FERLAND Corinne	Mairie de COSNAC	
FERRE Charles	Maire d'EGLETONS	
FORMAGGIO Yolande	Mairie de FAUX	
GEORGER Marc	PsdT fédé pêche 15	
GLAIZE Maurice	SIAEP Clidane Chavanon <i>Commune de FEYT 19340</i>	
GONZALO David	SMDE 24	
GOUPIL Sébastien	DREAL Nouvelle Aquitaine	
GRAMMONT Martine	CD 24	
GUERIN Sylvain	CdC Ventadour-Egletons-Monédières	
GUILLAUMIE Alain	PsdT MIGADO	
GUIONIE Alain	Mairie de LANTEUIL	

GRESSIER Stéphanie Directrice Départementale
SAFER Dordogne



HERVE Jean-Claude	Maire de LIMEUIL	
HERVIEU Frédéric	SMRB Dronne	
JANOUEIX Philippe	SE Rosiers-Montaignac	
JAUFFRED Frédéric	CAUVALDOR	<i>Excuse</i>
LABBAT Jean-François	Maire de CORREZE	
LAC Stéphane	DDT 19	
LALISSE Cyril	Maire de ST-AULAIRE	
LAMASSIAUDE Jean-Michel	Maire de PAYZAC	
LAPACHERIE Alain	Maire de ST PANTALEON DE LARCHE	
LAPORTE Yves	Maire de DONZENAC	
LARBRE Bernard	Mairie d'AUBAZINE	
LAROUSSE Audrey	CAUVALDOR	
LASSIMOUILLAS Michel	Chambre agriculture 24	
LEBOUTET Maurice	Psdt SIAEP Vienne Briance Gorre	
LEGAL Alain	Maire de FAUX	

LEBINEYON Bernard

*Comité Synécologique
de Nouvelle-Aquitaine*



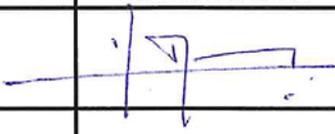
LESCOLE Pascale	Communauté agglomération bassin de Brive	
LEYGNAC Jean-Claude (représente Pascal COSTE)	CD 19	
LEYMONIE Gérard	Maire de MAURIAC	
LOGE Jean-François	Maire de SORNAC	
LONGPRE Bernard	Mairie de BRIVE	
LONGY Hervé	Lycée agricole Tulle-Naves	

FONTALIRAN Nothalie SIBVUD
 RAYGRENIER P-L - Vice-Président
 syndicat - LIBERSAC.
 TULTE f. claudo VAUNAC
 MERY Didier VAUNAC



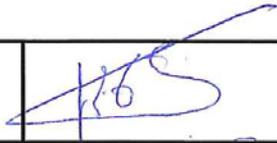
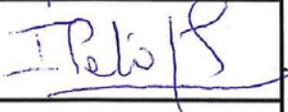
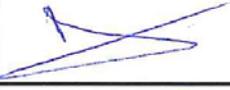
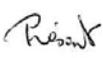


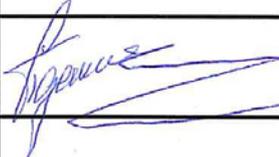

FORUM DE L'EAU DORDOGNE
Jeudi 28 septembre 2017 - CCI du Pays de Brive

NOM PRENOM	ORGANISME	SIGNATURE
MAGNE Yves	CCI 19	
MAILLARD Thierry	Canalisateurs de France	
MALAQUIS Francis	Mairie d'USSEL	
MARLEIX Bernard	Mairie de SORNAC	
MARSEILLE Emmanuel	AGROBIO Périgord	
MASSE Maurice	Mairie de STE FOY DE LONGAS	
MAX Romain	Fédé pêche 15	
MAZIERE Christian	Psdt SIAEP LA CHAPELLE FAUCHER	
MIQUEL Sophie	DDT 24	
MOINOT Frédéric	EPIDOR	Resent
MONTEIL Paul	Mairie de COSNAC	Paul
NICOLLE Sandra	CAUE 19	
NOUAL Daniel	Fédé pêche 19	

MALIGEIN Françoise SIAEP de MORLÉ



OLIVIER Jean-Paul	SMDE 24	
PETITFILS Isabelle	Mairie de MEYRALS	
POUYADOU Karine	CdC Périgord Limousin	
POUYAUD Bernard	PNR Millevaches en Limousin	
PRIGENT Cathy	CD 24	
QUENARILLE Lucie	Mairie de LADORNAC	
RIEU Gilbert	UFC QUE CHOISIR	
ROUHAUD Gilbert	Maire d'USSAC	
ROUSSEAU Patrick	Comité spéléologie Nouvelle Aquitaine	
ROUSSELY Bernard	Mairie de BRIGNAC LA PLAINE	
ROUSSET Sylvain	DDT 24	
ROUVES Christian	Mairie de ROUFFIGNAC ST CERNIN	
ROUX Mathias	SIA VEZERE	
SIRIEIX Jean-Baptiste	FRCIVAM en Limousin	
SOURBE Eric	Psdt CT Dordogne	

THOMAS David	EDF	
TRONCHE Agnès	Fédé pêche 15	
VALADE C <i>hantai</i>	SIA VEZERE	
VANOUDHEUSDEN Emilie	BRGM	
VIEILLEFOSSE Philippe	Maire de LADORNAC	
VIGOUROUX Daniel	SE Rosiers-Montagnac	
VIRLOJEUX Christian	Lycée agricole Tulle-Naves	
WINTERSDORFF Jean-Claude	Mairie de ST AMAND DE COLY	

PEYRAMAURE *Raymond*

YSSAN-DON

ZANON: *Jules*

DOT 24

*Raymond. Peyramaure
@orange.fr
michel.gouin@dordogne.gouv.fr*

PESSOZ DOMINIQUE *Chambre d'agriculture*

POUCHETTES *Jacques* *canaliseurs de France*

ZALAS *Christelle* *Région Nouvelle Aquitaine*





ORDRE DU JOUR

Point n°1 - Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Point n°2 - Réforme des collectivités territoriales (SOCLE)

Point n°3 - Premières orientations du 11^e programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Ouverture de la séance

Monsieur ÉRIC SOURBÉ souhaite la bienvenue aux participants et se présente. Il est président de la commission territoriale de Dordogne, laquelle fait partie des sept commissions du bassin Adour-Garonne. À ce titre, sept forums de l'eau doivent se tenir sur le territoire (Charente, Garonne, Lot, Tarn, etc.), tous consacrés au même sujet qu'est le changement climatique.

L'histoire ayant montré que l'Homme devait s'adapter au changement, il est question de s'organiser, pour préserver les apports en eau potable et toutes les activités économiques qui en découlent. En la matière, le bassin de Dordogne ne manque pas d'atouts, avec une pluviométrie élevée et quelques milliards de mètres cubes stockés en amont. Depuis cinquante ans, la population vit sur les acquis de ses aïeux, mais si tous les grands axes sont préservés (Dordogne, Vézère, etc.), le petit chevelu et l'eau potable ne doivent pas être oubliés.

Le but du forum de ce jour est ainsi de lancer des pistes de réflexion pour préparer l'avenir des territoires. Par ailleurs, de nouveaux besoins sont nés, tels ceux des végétaux, amenés à consommer 20 à 30 % d'eau en plus, du fait de l'augmentation de la température. Dans ce contexte, de simples économies ne suffiront pas, aussi d'autres moyens devront-ils être trouvés. À titre, d'exemple, la viticulture commence à rencontrer des problèmes qualitatifs.

Pour conclure, Éric SOURBÉ souhaite que les travaux du jour puissent aider à finaliser un plan d'action climatique, attendu avec impatience par le milieu social et économique.

Un film présentant une intervention de Martin MALVY, président du Comité de bassin, est projeté en séance.

« Je voudrais d'abord saluer et remercier celles et ceux qui animent ces forums sur le territoire d'Adour-Garonne, ainsi que ceux qui participent à ces rencontres. Vos travaux, basés sur ceux qui ont été menés à bien par l'Agence et par le Comité de bassin, viendront à leur tour étayer les décisions du Comité de bassin dans les mois qui viennent.

Je souhaite insister sur l'importance, mais aussi sur la difficulté des sujets que vous allez aborder.

En tant que Parlement de l'eau, nous avons un devoir de citoyenneté : nous devons nous adresser à nos concitoyens. Or, le débat développe des thèmes abrupts et utilise un vocabulaire pour le moins complexe. Dans un contexte nouveau et difficile et devant des conséquences négatives potentielles considérables, les pouvoirs publics ont besoin de l'adhésion des citoyens pour être en mesure de développer une réelle politique de l'eau.

Évitons les débats inutiles : nous sommes en déficit. Qu'il s'agisse de 100, 150 ou 200 millions de mètres cubes importe peu. Les experts prédisent que le déficit sera majoré d'ici 20 à 30 ans. Qu'il atteigne 400, 800 ou 1 200 millions de mètres cubes importe peu.

Il est incontestable qu'il faut économiser l'eau, comme l'ensemble des énergies. Des économies d'eau ont déjà été réalisées par l'industrie, l'agriculture et les citoyens, mais elles ne résoudront pas tout.

Enfin, à toute politique il faut des moyens. Personne ne conteste la nécessité du retour à l'équilibre des finances publiques. Toutefois, le champ des actions des agences de l'eau a été élargi au plan national, notamment vers les espaces maritimes. Les budgets des agences ont également été ponctionnés pour nourrir les instances nationales, à hauteur de 30 millions d'euros pour Adour-Garonne, soit un dixième de ses 300 millions d'euros de recettes.

Les présidents de comités de bassin ont rencontré à deux reprises le ministre d'État en charge de la transition écologique et énergétique et lui ont expliqué que les agences de l'eau ne pourraient pas continuer à mener les politiques qu'elles assurent aujourd'hui avec des moyens qui se réduisent d'année en année. Nous avons donc proposé au ministre d'établir ensemble les objectifs prioritaires.

Fort des travaux produits par ces forums ainsi que de ses propres conclusions, le Comité de bassin partagera ses arbitrages dans ce sens dès le début de l'année 2018. »

Monsieur ÉRIC SOURBÉ croit savoir que les délégués du personnel de l'eau ont un message à partager.

Fabien Auradou (131028_0056 – 00:14:10) note que malgré la grève de ce jour sur l'ensemble des agences de l'eau, la majorité du personnel de Brive a souhaité participer au forum. Il donne lecture d'un communiqué intitulé « *La politique de l'eau en danger : l'État assèche les valeurs de l'eau* » :

« Au moment où l'agence de l'eau présente son plan d'adaptation au changement climatique, un enjeu majeur pour les enjeux à venir, une priorité pour le gouvernement et un défi pour les agences, nous sommes en droit de nous interroger sur sa mise en œuvre et son avenir : comment préserver l'eau de demain avec moins d'argent et moins d'agents ? Face aux engagements de la France à respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau de 2002 pour une ressource de qualité et en quantité pour tous, renforcée par la loi Biodiversité de 2016, le défi du changement climatique apparaît comme une urgence de mobilisation de moyens. C'est pourtant dans ce contexte d'attente forte d'actions que les agences de l'eau doivent subir un nouveau prélèvement de l'État, à partir de 2018, se traduisant par une baisse budgétaire d'environ 300 millions d'euros et une baisse significative de leur effectif en personnels. 2018 ramènera les effectifs de l'agence de l'eau Adour-Garonne au niveau de l'année 2000, mais avec plus de missions.

Le syndicat national de l'environnement, SNE-FSU, alerte les élus et les acteurs du bassin Adour-Garonne sur les menaces qui pèsent sur la politique de l'eau dans les prochaines années : vos ambitions et les objectifs que vous fixeriez seraient-ils en adéquation avec les moyens des agences de l'eau ? Dans les conditions actuelles de fonctionnement des agences, peut-être, mais dans les conditions à venir, avec les moyens financiers et de personnels, sûrement pas. De plus, les 1 600 agences de l'eau au niveau national qui gèrent un budget d'aides de 1,9 milliard d'euros par an, se trouvent forcées de se mobiliser pour garantir la sécurité de leurs emplois, leur rémunération actuelle et des évolutions de carrière acceptables dans un contexte réglementaire qui ne fait que les fragiliser et alourdir leurs missions.

C'est pourquoi nous sommes en grève ce jeudi 28 septembre, pour obtenir des conditions et des perspectives d'emploi équitables. Aujourd'hui, le ministre de la Transition écologique et solidaire préside un comité technique ministériel qui doit examiner le projet de loi de Finances 2018. Le personnel des agences de l'eau est depuis 50 ans au service de la ressource et du milieu aquatique. Les projets du ministère menacent son avenir et, plus largement, sa capacité à nous accompagner dans nos actions. »

Marie-Laure COURIVAUD (131028_0056 – 00 :17 :23) poursuit avec un second communiqué :

« En résumé, ce qui nous attend, c'est une augmentation des missions, couplée à une baisse des moyens. Les six agences de l'eau verront, dès 2018, leur budget annuel amputé de 20 %, soit 300 millions d'euros, pour financer intégralement le fonctionnement de l'Agence française de la Biodiversité, à raison de 200 millions d'euros, ainsi que l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (environ 37 millions d'euros) et les parcs nationaux (environ 65 millions d'euros). Le principe fondateur des agences, "l'eau paye l'eau", est désormais remis en cause : les agences de l'eau vont financer la biodiversité, la chasse, etc. En parallèle, 30 à 40 postes pourraient être supprimés d'ici cinq ans sur les 240 ETP que compte aujourd'hui l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Par ailleurs, notre ministère veut faire évoluer le statut du personnel des agences en nous proposant de devenir fonctionnaires d'État et en ne retenant que 50 à 75 % de notre ancienneté au sein de l'établissement, et ce, sans prise en compte de l'expérience dans le privé.

Ces orientations nous amènent à vous alerter, élus et bénéficiaires, sur la recentralisation de la politique de l'eau : plus de missions, moins de moyens, plus de bureaucratie, qui mettront à mal le service public. En bref, il s'agit d'une dérive de la politique de l'eau, alors que les objectifs de la directive cadre sur l'eau sont plus que jamais d'actualité et que notre modèle de gouvernance de l'eau fait référence à l'échelle européenne. »

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC remercie les salariés de l'agence pour leur message. Elle se dit ravie de participer pour la première fois à un forum de l'eau en tant que préfète coordinatrice. L'échelle du sous-bassin lui paraît pertinente pour se projeter dans l'avenir et engager des réflexions qui pourront être déclinées à d'autres échelles. Il importe en effet que le département de la Dordogne engage une réflexion, dans le prolongement des débats à venir, relative au changement climatique pour les filières agricoles (maraîchage, élevage, etc.). Au-delà de la connaissance théorique, les évolutions de pratiques induites par ces changements mériteront d'être abordées avec la Chambre d'agriculture de la Dordogne et le Conseil départemental.

S'agissant des échanges qui suivront sur la SOCLE, ils permettront à l'agence de l'eau d'accompagner efficacement l'information des collectivités sur la réforme.

Point n° 1 : Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Monsieur Bernard BOUSQUET fait savoir qu'il animera les débats en tant que président de la commission Planification, laquelle traite de la problématique du changement climatique, de la même manière que le groupe dédié créé dont il fait partie.

Madame Françoise GOULARD explique que le Comité de bassin a décidé d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique, le Sud-Ouest commençant à être rôdé à la problématique, puisque comptant parmi les régions françaises les plus atteintes. L'agence de l'eau a ainsi commencé à accompagner la réflexion voilà près de dix ans, notamment lors du projet sur le bassin de la Garonne mené par IRSTEA. En 2014, elle a organisé le colloque « Eau et changements globaux » à Bordeaux. À partir de 2015 et de la COP21 à Paris, tous les organismes de bassin du monde se sont réunis et ont décidé du pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique. Depuis, le bassin Adour-Garonne a inscrit dans son

schéma directeur l'obligation d'élaborer un plan dédié. De la même manière, pour anticiper les problèmes du futur, EPIDOR a engagé une réflexion pour organiser une étude prospective « Dordogne 2050 ».

Monsieur Bernard BOUSQUET indique qu'un groupe de travail a été créé, regroupant : des membres du Comité de bassin, des experts, ainsi que les services de l'État et des régions concernés. Il permettra d'orienter les travaux. La méthode est basée sur trois étapes :

- un état des connaissances scientifiques ;
- le diagnostic de vulnérabilité ;
- le passage à l'action via la sensibilisation des citoyens et la graduation du niveau de réponses à apporter, nécessitant un panel de mesures applicables sur le bassin.

Madame Françoise GOULARD précise que le groupe de travail s'est accordé sur une vision du bassin Adour-Garonne à échéance 2050 et sur les problèmes à traiter par le plan concernant les impacts du changement climatique sur l'eau. Sans changement des pratiques, le bassin sera confronté à trois problèmes majeurs :

- une ressource moins abondante ;
- un risque de dégradation de la qualité ;
- une biodiversité fragilisée.

Le groupe de travail a également insisté sur la prise en compte des événements extrêmes de type sécheresse et inondation, ainsi que sur le risque d'érosion côtière et de submersion marine. Globalement, l'objectif de ce premier plan vise à sensibiliser et à agir sur les territoires prioritaires, d'où une demande de diagnostic en ce sens. Le forum de ce jour sera l'occasion de faire un focus sur le grand bassin de la Dordogne.

S'agissant de l'évolution de la température moyenne de l'air d'ici à 2050, il est prévu que le bassin de la Garonne se réchauffe de +2° en moyenne annuelle, en particulier l'été, mais aussi l'automne. En termes de précipitations, la moyenne annuelle sera en légère baisse, enregistrant une grande variabilité en fonction des saisons et des territoires, selon les différents experts. La tendance sera néanmoins la suivante : un printemps plus sec et un hiver plus pluvieux.

La conséquence directe de l'élévation de la température réside dans l'élévation de l'évapotranspiration (+10 à +30 % annuellement), avec moins d'eau disponible pour l'écoulement ou pour l'infiltration vers l'eau. Suite aux recommandations du groupe de travail, une étude supplémentaire sur la sécheresse des sols a été demandée à Météo France. Globalement, l'évènement de sécheresse des sols dit décennal se retrouverait en moyenne une année sur deux en 2050, voire plus. Sur le bassin de la Dordogne, ce phénomène pourrait commencer dès le printemps, du fait du manque de neige en amont et de l'évapotranspiration (à types de sol et de végétation constants).

Dans ce scénario climatique, la vulnérabilité a été testée en croisant sensibilité (caractéristiques du territoire actuel) et exposition au changement climatique. À titre d'exemple, l'exposition des hommes est différente face à la grippe, d'où une vulnérabilité variable. En l'occurrence, force est de constater que l'Isle et la Dronne sont plus vulnérables aux questions de disponibilité en eau superficielle que le reste du bassin, les grands axes demeurant réalimentés par des débits relativement sécurisés. Quant à la vulnérabilité des nappes souterraines, les moins profondes (en amont et en aval) sont les plus sensibles, ce que le changement climatique ne viendra qu'aggraver.

Concernant l'eutrophisation des eaux ont été croisées la sensibilité actuelle, la morphologie de la rivière, la chimie actuelle et l'élévation de la température de l'air (à défaut de connaître celle

de l'eau). Le risque s'accroît avec des eaux stagnantes lorsqu'elles se réchauffent. Finalement, il se révèle plus important dans les zones déjà vulnérables.

S'agissant de la biodiversité, plus les enjeux liés seront nombreux, plus le changement climatique la rendra vulnérable. De ce fait, presque tout le territoire de la Dordogne apparaît comme vulnérable. En revanche, il ne l'est que peu (ponctuellement) sur les zones humides, par rapport à d'autres territoires du bassin comme les Pyrénées et la façade atlantique, nettement fragilisés par le changement climatique du fait d'un rapport négatif entre les précipitations (en diminution, notamment l'été) et l'évapotranspiration.

Face à ce diagnostic, des pistes d'adaptation sont recherchées.

Monsieur Bernard BOUSQUET invite les participants à s'exprimer sur la présentation. Il souligne que peu importe les valeurs exactes, il importe de traiter la problématique à partir des grandes tendances, connues, et de passer à l'action.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ propose de laisser la parole à la DDT pour amener davantage de réflexions.

Monsieur Sylvain ROUSSET rappelle aux participants qu'une réflexion a été lancée en Dordogne sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. La méthode retenue s'avère similaire à celle présentée plus haut, avec :

- une phase de diagnostic et d'état des lieux scientifiques ;
- une phase de consultation dont le démarrage est prévu mi-octobre – d'abord avec le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et les grands élus du département, puis avec les filières agricoles et enfin à travers des ateliers territoriaux –;
- l'élaboration d'un plan d'action.

En matière agricole, une étude récente de l'INRA a souligné qu'en dix ans, les publications scientifiques sur le réchauffement climatique avaient été multipliées par dix. Il s'agit désormais de connaître les implications locales, d'où le mandat donné à Bordeaux Sciences Agro pour élaborer un diagnostic approfondi à l'échelle du Périgord à échéance 2050 (d'août 2017 à juin 2018).

Globalement, l'augmentation des températures provoque d'ores et déjà des accidents de culture, des besoins en froid non satisfaits pour les arbres fruitiers, etc. Le Périgord se caractérise par sa grande diversité de production, avec un élevage dominant, mais aussi des vignes, vergers et cultures spécialisées, soit par des lectures diversifiées selon les territoires. Les filières de qualité (dont les céréales et le maïs), sensibles au changement climatique, pourraient être impactées, avec, outre les problématiques de baisse de rendement, l'enjeu de l'acceptabilité des produits – aux caractéristiques modifiées – par le consommateur.

Ces dernières années, la Chambre de l'agriculture de Dordogne a conduit plusieurs travaux sur les grandes cultures. Ceux-ci montrent que le problème du changement climatique vient s'ajouter à des problématiques déjà existantes de sécheresse. Ainsi, la couverture des besoins en eau est déjà insuffisante en années sèches, ce qui se verra amplifié à l'avenir. Toutefois, des marges de manœuvre existent par l'adaptation des cultures, la modification des itinéraires techniques ou l'évolution des filières en aval. En optimisant les assolements des grandes cultures, les impacts du changement climatique pourraient être réduits, même si l'impact économique demeurerait significatif.

L'objectif du travail lancé avec Bordeaux Sciences Agro vise l'amélioration de l'utilisation des grandes cultures, mais aussi l'intégration de productions végétales spécialisées telles que

l'arboriculture, ainsi que la dimension hydrologique (évolution de la ressource). Enfin, la territorialisation des impacts importe particulièrement, pour trouver localement des solutions.

Monsieur Frédéric MOINOT précise qu'EPIDOR a tout juste démarré les travaux « Dordogne 2050 », lesquels se dérouleront jusqu'en 2018 avec un consortium d'experts sélectionnés. Des ateliers participatifs seront ainsi organisés du massif du Sancy jusqu'à l'estuaire de la Gironde pour étudier le changement climatique avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales concernées.

Monsieur Jean-François LOGE, en tant que maire de Sornac, en Corrèze, s'interroge sur sa présence à un forum où seule le département de la Dordogne est évoqué.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ explique que le focus sur la Dordogne vise uniquement à illustrer la problématique du changement climatique.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER indique que les cartes présentées correspondent à un travail mené à l'échelle du bassin versant, et que l'exercice de plan d'adaptation au changement climatique passe bel et bien par la commune de Sornac. Dans les faits, le bassin versant est distingué du bassin de vie, car les crises que sont amenés à rencontrer les élus d'une commune, consistant le plus souvent en inondations ou sécheresse, nécessitent de réfléchir à cette échelle pour trouver des solutions. Or, il s'agit aujourd'hui de prévenir de telles crises, tandis que les organismes porteurs de solutions et usagers ne sont pas nécessairement organisés au niveau du bassin versant.

Monsieur Jean BARRAT demande si une coordination entre les différentes études citées est prévue.

Madame Françoise GOULARD ne croit pas que l'étude portant sur le bassin Adour-Garonne sera nécessairement coordonnée avec le plan national d'adaptation au changement climatique, lequel présente des mesures très générales, plutôt destinées aux services de l'État. En revanche, les autres plans comme celui de Santé-Environnement se déclinent à une échelle plus locale. En pratique, le SDAGE 2016-2021 intègre deux dispositions :

- la commande au Comité de bassin de réaliser le même exercice partout sur le bassin Adour-Garonne ;
- la promotion de la prospective territoriale pour que les élus territoriaux se saisissent de la question.

À titre d'exemple, le Comité de bassin Adour-Garonne est partenaire de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine sur des études relatives à l'adaptation de l'agriculture. Globalement, la multiplication des initiatives n'est pas contradictoire, puisque les entrées (territoriales ou locales) diffèrent. Quant à la problématique de l'eau, elle se gère à l'échelle du Comité de bassin et se décline en sous-bassins.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ estime les études nécessaires, mais répète que l'action doit être lancée sans trop attendre.

Monsieur Bernard BOUSQUET garantit que l'ensemble des études menées au niveau du Comité de bassin sera coordonné. Il importe de connaître les résultats le plus rapidement possible, et non de chercher la précision à tout prix. Il s'agit en effet d'avoir une vision des grandes orientations à venir pour apporter les solutions adéquates. Par exemple, dans la mesure où l'Auvergne Rhône-Alpes, particulièrement touchée par la sécheresse, a beaucoup travaillé sur le changement climatique, il semble pertinent de prendre en compte cette étude.

D'après le document présenté, les pluies représentent 90 milliards de mètres cubes sur le secteur, dont 35 milliards de pluie utile. Or aujourd'hui, l'enjeu représente 800 millions de mètres cubes, ce qui montre que des solutions sont possibles. Reste à prendre les bonnes décisions.

Monsieur Yves MAGNE souhaite savoir si l'impact industriel de la consommation d'eau actuel et futur a été pris en compte dans l'étude présentée et si les méthodes de traitement existantes suffisent pour traiter les ressources de demain.

Madame Françoise GOULARD précise que le diagnostic de vulnérabilité porte sur l'activité actuelle avec le climat de 2050. Ont ainsi été prises en compte les pressions de prélèvement nettes actuelles, notamment en période d'étiage, tant côté industriel qu'agricole et urbain. Il a été procédé de la même façon pour le risque lié à la dégradation de la qualité de l'eau (cf. prise en compte des dispositifs de traitement des stations d'épuration ou des industriels d'aujourd'hui). Ensuite, pour réduire la vulnérabilité, il s'agit, si possible, de changer de pratiques de consommation et de prélèvement, mais aussi de qualités de rejet (donc de dispositifs de traitement), par exemple.

Monsieur Yves MAGNE souligne qu'il évoquait l'utilisation de l'eau dans la production industrielle, et non son traitement. En matière de capacité de traitement, l'enjeu consiste à fournir de l'eau de qualité.

Madame Françoise GOULARD explique que le diagnostic de vulnérabilité étant établi à activité constante, les pistes d'adaptation pour améliorer la qualité de l'eau seront identifiées dans le catalogue des mesures. Dans ce cadre, toutes les bonnes initiatives doivent être partagées.

Monsieur Yves MAGNE note que des stations d'eau arrivent aujourd'hui à saturation, à 90-95 % de la capacité de traitement pour fournir de l'eau potable. Dans ce contexte, il s'interroge sur des solutions face à l'augmentation de la consommation d'eau. S'il en existe pour obtenir la ressource, d'autres devront être trouvées pour traiter cette dernière. Par ailleurs, des industries consomment aujourd'hui de l'eau pour leurs process et devront, demain, en retrouver pour se développer économiquement. Une telle notion doit être prise en compte dans les besoins de 2050.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER observe que de telles questions demeurent actuellement sans réponse, d'où une certaine inquiétude sur le sujet.

Monsieur Bernard BOUSQUET ajoute, concernant la Garonne, que les études à date montrent que la consommation des industriels en eau n'augmentera pas. De fait, toute l'eau prélevée par les process est restituée, sauf à la centrale nucléaire de Golfech, où un barrage spécifique est actuellement développé pour y remédier. Néanmoins, une certaine quantité d'eau demeure nécessaire au démarrage, pour le prélèvement, ce qui implique un écoulement suffisant au moment de l'étiage, en particulier. Quant aux rejets, ils doivent être suffisamment dilués pour éviter tout problème.

Monsieur Daniel CONDAT, vice-président et chargé de la production bovins lait et de l'environnement à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, explique que l'eau est pure lorsqu'elle sort des sources sur son territoire, aussi l'objectif est-il qu'elle le reste une fois le Puy-de-Dôme traversé. De l'autre côté du versant, la plaine de Limagne est arrosée par le barrage de Naussac dont les capacités étaient prévues pour les centrales nucléaires. Or, dans la projection 2050, la norme de 50 mètres cubes par seconde n'est pas respectée pour le département de l'Allier, ce qui conduit les rejets des centrales à dépasser les températures de consignes.

D'autre part, après avoir connu de très hautes températures en juillet, des champs de maïs ont vu leur rendement divisé par deux du fait de la sécheresse. Ainsi, l'adaptation au changement climatique ne passera pas par le seul arrosage, mais peut-être par l'abandon de certaines variétés de cultures et l'ajout de nouvelles. Quant aux sols, ils mériteraient que l'agronomie s'y consacre. À ce sujet, augmenter l'humus dans les sols accroît la capacité de rétention en eau et diminue ainsi les besoins en irrigation. Il s'agit d'une piste à étudier. De la même manière, l'agrandissement à outrance des enrésinements, lesquels consomment des quantités considérables d'eau, doit être interrogé.

Aujourd'hui, les outils mis en place semblent quasiment matures. Ainsi, la compétence GEMAPI peut gérer le risque d'inondation et le stockage de l'eau, allant de l'amont à l'aval. Reste à faire agir les décideurs, lors de la prochaine programmation de la PAC.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ reconnaît que les solutions sont pléthores, mais que chacune doit être prise en compte pour avancer, notamment au niveau de l'eau environnementale, laquelle sert tant au milieu qu'au prélèvement.

Madame Caroline DOS SANTOS, salariée de la FRICIVAM en Limousin (association d'éleveurs), travaille sur le contrat du Chavanon, en tête de bassin versant de la Dordogne. Elle souligne l'intérêt de connaître et préserver les couverts végétaux naturels (non cultivés) qui réduisent la vulnérabilité. De fait, un problème de coordination des politiques publiques se pose dans la mesure où les zones végétales varient grandement d'un territoire à l'autre. Il s'agirait, pour encourager les exploitations polyculture-élevage, de créer une transversalité de compétences au-delà de l'eau. En montagne, l'élevage contribue à la résilience des milieux.

Madame Françoise GOULARD fait savoir qu'un maximum d'idées pertinentes sera inscrit dans le catalogue de mesures du plan, celles-ci ne dépendant pas de la seule action de l'agence. Elle ajoute que certains types de sol, sur le bassin, sont particulièrement dégradés en matière organique, d'où les leviers d'adaptation à intégrer.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ ajoute que les zones de prairie ont aussi besoin d'eau. Ainsi, la production y sera également moindre avec le changement climatique. Le niveau d'élevage pourra donc être touché encore plus sévèrement que le modèle des grandes cultures en cas de sécheresse.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER rappelle que la Région s'avère un partenaire très important sur de telles questions. L'agence de l'eau essaie ainsi de travailler le plus possible avec les régions, même si sa priorité réside dans l'eau potable et les captages, étudiés au niveau national. Dans les faits, la Nouvelle-Aquitaine participera aux États Généraux de l'alimentation le 20 octobre, lors desquels la question de l'élevage pourrait être portée. Il s'agit pour l'agence de ne pas être spécialisée sur un seul usage de l'eau.

Pour information, le forum Charente s'est tenu deux jours plus tôt, avec une intervention de Monsieur Sarthou, agronome chercheur-enseignant de l'ENSAT à Toulouse, intervention que l'agence doit relayer sur son site. Dans son approche, il explique très clairement où en est la recherche sur les sujets relatifs à la structure de sol, à la façon dont la biodiversité de ce dernier peut aider ses réserves utiles, et aux solutions afférentes.

Monsieur Gilbert RIEU de l'UFC Que choisir remercie les organisateurs d'avoir autorisé les salariés de l'agence à intervenir, montrant ainsi que le rôle des ouvriers importe autant que celui des autres acteurs. Il souhaiterait que le diagnostic évoqué dans la présentation soit établi localement et clairement identifié, de même que les pistes de réponses proposées sur le territoire.

Par ailleurs, il note que les impacts de la qualité de l'eau sur la santé gagneraient à être identifiés, ainsi que la résilience sur la ville et les conséquences de la dégradation des sols sur l'environnement. La restitution de l'eau par la centrale de Golfech interroge par exemple sur les procédés utilisés et la qualité de l'eau qui en ressort.

Enfin, les documents présentés évoquent la mise en lumière d'initiatives locales de référence, ce qui pose la question des alternatives aux modes d'activité humaine actuels.

Madame Nathalie FONTALIRAN, présidente du syndicat de la Vézère s'interroge sur la monétisation des facteurs aggravants des problèmes climatiques, à savoir les projets d'infrastructure, d'aménagement et d'urbanisme. De plus, elle demande comment de telles démarches appellent à être mise en cohérence avec la gestion des ressources en eau.

Madame Françoise GOULARD précise que les facteurs aggravants n'ont pas été pris en compte dans l'étude de l'agence. Néanmoins, celle d'EPIDOR s'y attachera sans doute, dans une visée de prospective territoriale. Reste que si les usages ou modes de vie associés aux territoires aggravent les consommations ou l'imperméabilisation des sols, des réflexions sur l'aménagement doivent être menées. Il en va de même pour la gestion des eaux pluviales. Des solutions techniques existent, lesquelles doivent être mises en lumière au travers d'initiatives lancées même en dehors du territoire. Enfin, il est à noter que la résilience de la ville est une question prégnante dans le groupe de travail : l'eau et la végétalisation peuvent apporter un intérêt majeur.

Monsieur Bernard BOUSQUET ajoute que l'augmentation des consommateurs a été prise en compte, mais pas les modifications des habitudes de vie (changements de culture, d'habitat, etc.). Par ailleurs, si la quantité de précipitations reste peu ou prou la même, elle tombera très différemment, d'où de potentiels problèmes d'érosion des sols, d'infiltration pour recharger les nappes phréatiques d'inondations, etc.

Monsieur Michel LASSIMOUILLAS rappelle la mise en place de quatre SAGE (Schémas d'Aménagement en Gestion de l'Eau) couvrant l'ensemble du bassin Dordogne, instances permettant de travailler dans le détail par secteur.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC souligne que la problématique de l'eau, telle que traitée dans les politiques publiques, intègre différents canaux et enjeux. Ainsi, elle encourage l'éducation à l'environnement, notamment par le biais de projets tels que l'installation d'un parc photovoltaïque. Globalement, ce n'est qu'ensemble, agence de l'eau et politiques, que l'avenir pourra être anticipé.

Monsieur Emmanuel MARSEILLE corrobore les propos tenus par le vice-président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme sur la préservation des sols, etc. Il souhaite également souligner le travail important mené pour la production de semences paysannes.

Par ailleurs, à l'occasion d'une commission « vitibus » au sein d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, cinq scénarios prospectifs à l'horizon 2035 ont été évoqués pour que les filières se préparent au changement. De fait, une approche transversale semble impérative en la matière : les opérateurs achetant des produits amenés à évoluer doivent pouvoir s'adapter aux besoins des consommateurs.

Monsieur Jérôme COUFFY, directeur du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin fait noter que si Bordeaux peut consommer de l'eau, c'est parce que la Corrèze peut en produire. L'enjeu du territoire réside donc bien dans les zones humides. Pour rappel, le plateau limousin de Haute Corrèze, Creuse et Haute-Vienne ne possède en effet pas de nappe phréatique, mais des zones humides faisant fonction de stockage, filtre et ressource de

biodiversité. En ce sens, une fiscalité incitative sur ces zones permettrait de s'assurer de la production de l'eau, la restauration des zones humides et leur préservation.

Monsieur Georges CEREDRES indique que des collectivités ont engagé des plans climat énergie, notamment sur le Bergeracois, lesquels abordent la problématique de manière plus large. À ce titre, un croisement d'informations se révélerait pertinent.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER rappelle qu'un autre forum est prévu dans six mois pour examiner des pistes plus concrètes et plus locales.

Benoît WIBAUX (131028_0056 – 01 :56 :33) souhaite faire part des initiatives mises en place dans le bassin de Brive :

- fourniture aux familles de kits d'économie d'eau par le conseil départemental ;
- démarche de familles à énergie positive avec l'agglomération de Brive ;
- fiches technico-économiques au sein du parc naturel de Millevaches pour comprendre comment mieux gérer les zones humides et parvenir à équilibrer les comptes des exploitations agricoles avec leur utilisation en période de sécheresse.

Point n° 2 : Réforme des collectivités territoriales (SOCLE)

Monsieur Sébastien GOUPIL, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, représente ce jour la DREAL coordinatrice du bassin Adour-Garonne. Il abordera les compétences de l'eau suivantes :

- petit cycle de l'eau (adduction d'eau potable, politique d'assainissement des eaux usées domestiques) ;
- grand cycle de l'eau (gestion de bassin versant de cours d'eau, restauration et préservation des écosystèmes aquatiques, préservation des inondations et défense contre la mer).

Dans la réforme de l'action publique territoriale, le législateur a souhaité confier ces axes de gestion de l'eau à l'échelon intercommunal, qui devra nécessairement tenir compte de l'impact du changement climatique. La SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) vise justement à atteindre une bonne articulation entre l'échelle de gestion administrative et l'échelle par bassin versant.

Le cadre législatif de la SOCLE s'inscrit dans une réforme incluant trois volets. Le premier correspond à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014. Celle-ci vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales et crée la compétence Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) amenée à devenir une compétence obligatoire et exclusive de l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette compétence peut être transférée à des syndicats et, pour la mettre en œuvre, la loi crée une taxe facultative plafonnée à 40 euros par habitant et par an.

Le second volet correspond à la réduction du nombre de régions et le troisième à la loi NOTR (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui prévoit la suppression de la clause de compétence générale pour les conseils départementaux et régionaux. Les premiers gardent toutefois la compétence exclusive de solidarité territoriale et d'assistance technique, et les seconds la mission d'animation dans le domaine de l'eau. La loi NOTR a également conduit à une réforme de l'intercommunalité qui se traduit par l'entrée en vigueur, en janvier 2017, de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunaux, avec une influence sur les syndicalistes. D'autre part, elle prévoit le transfert, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence

eau potable et assainissement à l'échelon intercommunal. L'ensemble des autres compétences du domaine reste facultatif et partagé.

La loi Biodiversité est venue amender le dispositif de la loi MAPTAM et de la loi NOTR en prévoyant :

- une procédure de transformation simplifiée des institutions ou organismes interdépartementaux en vue de leur transformation en syndicats mixtes ;
- la possibilité de mettre en œuvre une redevance pour service rendu lorsque la taxe GEMAPI n'est pas instituée ;
- que la taxe GEMAPI puisse être instituée y compris lorsque la compétence est transférée en tout ou en partie de la communauté de communes à un syndicat mixte.

Globalement, avec la compétence GEMAPI, quatre items connaîtront des changements :

- l'aménagement de bassin versant ;
- l'entretien de canaux, cours d'eau et lacs ;
- la défense contre les inondations et la mer (inondations fluviales, par submersion marine et gestion du traitement) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

L'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) devra intervenir dans le cadre de l'intérêt général ou d'une urgence.

S'agissant du volet inondations, quelques évolutions règlementaires sont à noter. Le décret digues du 12 mai 2015 instaure la notion de système d'endiguement qui détermine une zone à protéger, le niveau d'aléas pris en compte, ainsi que les ouvrages (dignes A, B et C) permettant d'assurer la protection.

En matière de petit cycle de l'eau, la compétence eau potable et assainissement n'était jusqu'alors obligatoire que pour les communautés urbaines et métropoles. L'obligation s'élargira aux communautés de communes et d'agglomérations dès le 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, seuls les syndicats dont le périmètre couvre celui de trois EPCI pourront être maintenus dans le cadre de la loi NOTRe.

Face à ce chantier important, les collectivités ont exprimé un besoin d'accompagnement, en particulier l'association des maires de France. Le projet de la SOCLE est intervenu en ce sens, actuellement soumis à la consultation des collectivités jusqu'au 30 septembre. Cadrée par un arrêté ministériel de janvier 2016, la SOCLE a vocation à constituer un document d'accompagnement du SDAGE pour le prochain cycle de gestion (2022- 2027). Elle correspond à un état des lieux de la situation actuelle sur la structuration de la compétence petit cycle et grand cycle de l'eau et à des propositions de coopération entre les collectivités territoriales à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Il ne s'agit ni d'un document prescriptif ni d'un schéma des organisations souhaitées ou attendues.

En matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la SOCLE recommande de :

- s'inscrire à une échelle de bassin versant pour obtenir les moyens techniques et financiers suffisants ;
- rechercher une synergie entre la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- rechercher une articulation avec les compétences facultatives telles que la lutte contre la pollution ;

- rechercher la meilleure articulation entre l'échelle administrative (EPCI à fiscalité propre) et les syndicats de rivière ;
- rechercher une solidarité financière entre les membres des syndicats.

Concernant le petit cycle de l'eau, les EPCI à fiscalité propre sont encouragés à anticiper les réflexions dès à présent, pour la prise de compétences en 2020.

En matière d'eau potable, il est recommandé de :

- accentuer l'accompagnement des collectivités dans la réflexion à mener ;
- favoriser les regroupements sur les zones aux compétences historiquement très éclatées ;
- étudier, sur certains territoires, la possibilité de regrouper les syndicats ;
- favoriser le regroupement des missions liées à l'eau potable ;
- veiller à une cohérence technique des installations existantes.

Au niveau de l'assainissement, il s'agit de :

- favoriser un exercice intégré à la compétence ;
- pérenniser les ouvrages de traitement efficaces ;
- rationaliser les ouvrages de traitement pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC note qu'il n'existe aucun levier autoritaire de l'État, mais un effort de conviction réalisé par ses services auprès des territoires. L'agence de l'eau a également la possibilité d'imposer certaines conditions de financements.

Monsieur Jean BARRAT du CESER Auvergne Rhône Alpes demande comment s'articule le SOCLE par rapport au SRADDET et quelle est sa force prescriptive.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER rappelle que la SOCLE représente un document non prescriptif, contrairement au SRADDET.

Monsieur Sébastien GOUPIL précise que l'articulation passe par de simples recommandations à l'attention des collectivités. Lorsque la Nouvelle-Aquitaine aura défini sa politique de l'eau, des échanges auront nécessairement lieu par rapport au contenu de la SOCLE.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER affirme que les objets de la SOCLE et du SRADDT diffèrent. Dans la constitution du second, l'État est organisé et a donné une contribution à la Nouvelle-Aquitaine, dans laquelle il a exposé ses priorités, dont certaines en rapport avec l'eau.

Monsieur Bernard BOUSQUET ajoute que l'État a volontairement pris la position, dans la région, d'essayer des recommandations sans être prescriptif. Ainsi, il pourra, après la mise en application, proposer une deuxième version à intégrer en annexe du SDAGE. De ce fait, la coordination ne peut avoir lieu que dans un second temps, via le SDAGE.

Madame Christelle ZALAS affirme que la gestion de l'eau doit être prise en compte dans le cadre du SRADDT. En Nouvelle-Aquitaine, ce dernier sera lancé le 12 octobre prochain. Puisqu'il n'impose pas d'organisation des collectivités, le sujet ne sera pas abordé à cette occasion.

Monsieur Sébastien GOUPIL précise que la première version de la SOCLE sera adoptée par le préfet coordonnateur de bassin le 31 décembre 2017. Une deuxième version sera annexée au SDAGE en 2022. Entre temps, le SRADDT aura vraisemblablement été adopté.

Monsieur Jean-François LABBAT, maire de Corrèze, souhaite revenir sur la vidéo diffusée en début de forum et sur la formule suivante : « *Peu importe les chiffres, il existe un déficit* ». En tant que maire de la petite commune de Corrèze, il se demande si un prix de l'eau national peut être imaginé, au même titre que le prix du gaz ou de l'électricité.

Monsieur Sébastien GOUPIL précise que la GEMAPI s'inscrit dans une gestion décentralisée à l'échelon intercommunal. De ce point de vue, il n'est pas question d'une politique de l'eau intégrée au niveau national.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER rappelle que la péréquation est obtenue, dans le modèle de l'eau à la française, à travers le principe « l'eau paye l'eau » et le système redevances/aides.

Monsieur Bernard BOUSQUET souligne que la situation diffère grandement entre les bassins et les différentes façons d'obtenir l'eau. Il paraît donc difficile de fixer un prix identique pour tous, par exemple entre l'eau qui sortirait du Puy-de-Dôme et celle de Toulouse. Néanmoins, il est indispensable de sensibiliser tous les citoyens sur les enjeux de l'eau et le risque de demain, le plus objectivement possible.

Point n° 3 : Premières orientations du 11^e programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur Bruno LEMÉNAGER indique qu'aujourd'hui, les agences de l'eau fonctionnent nationalement sur le même modèle : sur un prix moyen en France de 5 euros le mètre cube, 2 euros reviennent à l'assainissement, 2 euros au traitement de l'eau potable, l'euro restant étant mutualisé au niveau du bassin de chacune des six agences. Une telle mutualisation n'est pas programmée par un budget annuel mais sur un programme de six ans.

Le 11^e programme 2019-2024 porte ainsi sur l'enjeu de mutualisation d'un produit venant du prix de la facture d'eau. En termes de calendrier, le programme est sur la même période que celui du SDAGE de 6 ans, mais avec trois ans de décalage. Ce tuilage permet de conserver les priorités du SDAGE et de créer une continuité. En pratique, le programme devra être voté par le Comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau mi-2018 pour être mis en œuvre le 1^{er} janvier 2019.

Historiquement, sur le bassin Adour-Garonne, dans les années 70-80, la mesure de l'eau était à un bon niveau qualitatif, avec quelques zones de mauvaise qualité. En 2010-2014, elle est passée à un très bon niveau. La situation s'est clairement améliorée s'agissant des matières en suspension et des rejets en station d'épuration. Reste à traiter le problème des micropolluants, de la quantité d'eau, du changement climatique, des milieux marins et de la problématique eau et santé.

En termes de moyens, le 11^e programme se retrouve avec des systèmes de recettes au mieux stables, face à des besoins beaucoup plus importants qu'au 10^e programme. Pour relever la situation, il s'agira d'être plus sélectif et efficace sur les aides à attribuer. En pratique, les dispositifs régionaux comprennent les aides à l'agriculture biologique, aides aux mesures environnementales, etc. cependant, les enveloppes ne sont pas fixées et demeurent en cours de négociation.

Monsieur Georges BARBEROLLE de l'association Protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne, estime qu'en matière d'eau potable, au-delà du problème d'eau du robinet pour l'abonné, les fuites dans le sol sont à prendre en compte par les communes ou

collectivités territoriales. À titre d'exemple, à Bergerac, la production d'eau potable se chiffre à 1 500 000 mètres cubes, tandis que la perte dans le sol s'élève à 500 000 mètres cubes environ.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER souligne que le prix de l'eau servant au renouvellement des canalisations n'est pas utilisé au rythme prévu. En ce sens, un devoir de solidarité se pose pour aider les collectivités à assurer un meilleur renouvellement. Cependant ce n'est pas forcément une solidarité qui revient à l'agence. À ce titre, l'agence de l'eau travaille avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour parvenir à proposer des produits consistant en des prêts sur cinquante ans, qui sont adaptés à la durée d'amortissement des canalisations.

Monsieur Jean-François LOGE, maire de Sornac (131028_0056 – 02 :38 :55) fait part d'un problème ancien : les sociétés fermières gagnent de l'argent sur l'eau et sur les communes.

Monsieur Emmanuel MARSEILLE, en tant qu'élus de Dordogne, se dit régulièrement interpellé par les élus d'autres communes sur le maintien du « zéro phyto » dans les collectivités. Ces derniers s'interrogent sur le soutien de l'agence de l'eau sur le sujet.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER confirme ne pouvoir garantir l'accompagnement de ces investissements dans le cadre du 11^e programme. Il espère avoir une vision plus étendue dans six mois. Il se peut que des actions soient aidées que sur des territoires précis.

Monsieur ÉRIC SOURBÉ donne rendez-vous en mars 2018 aux participants au forum qu'il remercie de leur présence.

Le Forum est clos.